



adherer.snuipp.fr
1^{ER} SYNDICAT DES ÉCOLES

Le SNUipp-FSU lance une grande campagne de syndicalisation !

La syndicalisation est la première action militante qui permet à chacun de se sentir moins seul dans l'exercice du métier, dans l'expression de ses convictions et dans la défense de ses droits. Plus que jamais nous avons besoin d'être nombreux et solidaires.

En renforçant le mouvement syndical par ton adhésion et ta participation, tu donneras du temps et des moyens nécessaires au travail de consultation, d'information que nous mettons à la disposition de tous. Tu permettras une meilleure défense de tes droits et faciliteras les différentes actions que nous mettons en œuvre. Tu lui donneras aussi la possibilité de mener les luttes à venir au niveau nécessaire pour des avancées significatives.

Le SNUipp ne perçoit aucune subvention. Il ne vit que des cotisations de ses adhérents qui ont décidé de contribuer à son existence en se syndiquant. C'est le prix de son indépendance, élément essentiel à nos yeux.

Nous rappelons que 66% du montant de la cotisation est déductible des impôts (ou récupérable en crédit d'impôts)

Pour adhérer c'est ici



Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2019-2020 - Lettre du SNUipp-FSU n°3

Sommaire : Audience Dasen, Audience Blanquer, Salaires, Evaluations, Mouvement, carte scolaire, Prime, Carrière, indemnité, formation continue, CPF, direction, administratif, conférence de presse, Retraites, Lu au BO, RESF, Marche pour le climat



**Le SNUipp-FSU 06 sera reçu par le Dasen ce jour.
Les points suivants seront entre autre abordés :**

- Carte scolaire
- Rentrée en maternelle
- Evaluations : positionnement du SNUipp-FSU
- Accompagnement du dispositif dédoublement cp et ce1
- Concertations pédagogiques: quels axes, quels contenus ?
- Mise en place du Plan Villani-Torossian dans le département
- Gestion par la DSDEN de l'épisode de canicule
- Demande d'un calendrier des instances et des groupes de travail prévus
- Mouvement 2019: premier bilan et perspectives

- Demande du SNUipp-FSU concernant l'ouverture et le recours à la liste complémentaire

Des problématiques individuelles et d'écoles seront également discutées.

Compte rendu complet à suivre



Politique éducative : le SNUipp-FSU reçu par JM Blanquer

Échaudé par les mobilisations autour de sa loi, en cette année d'élections municipales... Jean-Michel Blanquer déclare à tous les micros être le ministre du dialogue et de la concertation.

Une pilule difficile à avaler quand on connaît sa méthode verticale depuis son arrivée.

Le SNUipp-FSU, reçu mardi 26 août au ministère, a rappelé au locataire de la rue de Grenelle l'urgence d'avancer sur les sujets qui préoccupent la profession : abaisser les effectifs, augmenter les salaires, développer une formation initiale et continue à la hauteur des enjeux actuels de l'école.

Lire la suite



Évaluations nationales : rebelote mais sans atout

Les évaluations standardisées CP-CE1 ont déclenché une avalanche de critiques, en premier lieu celles des enseignantes et enseignants de CP et CE1 qu'elles ont contraints sans les aider à mieux connaître leur élèves.

Le monde de la recherche, dont le spécialiste de la lecture en CP, Roland Goigoux, a également montré l'utilisation biaisée de ces tests pour servir la communication ministérielle.

La persistance d'un dispositif d'une année sur l'autre n'est pas gage de sagacité. La preuve avec le maintien, par un ministre sourd aux critiques, des évaluations CP et CE1.

Jugées chronophages, fastidieuses, anxiogènes, mal adaptées ou inutiles par les enseignantes et enseignants des écoles, comme le soulignait **l'enquête du SNUipp-FSU** réalisée l'an dernier. Ces tests ont montré que les élèves pouvaient progresser. Belle découverte !

En revanche, ils visent à encadrer les pratiques enseignantes et étriquent les apprentissages puisqu'ils n'évaluent que des compétences instrumentales et contrôlables (**lire l'analyse détaillée ici**).

Lire la suite

La publication spéciale du SNUipp-FSU en juillet 2019.



Un groupe de travail d'ajustements s'est tenu Mercredi 28 à l'IA.

Les élu-es du SNUipp-FSU ont mené en amont de celui-ci un gros travail de vérification et de préparation en lien notamment avec les doubles fournis par les collègues et ont suivi avec attention les travaux.

Les affectations proposées sont aussi fonction des postes vacants et de fait certaines nominations peuvent être difficiles et compliquées pour certain-es collègues.

Tous les collègues n'ont pu être affectés ce jour faute de poste vacant disponible.

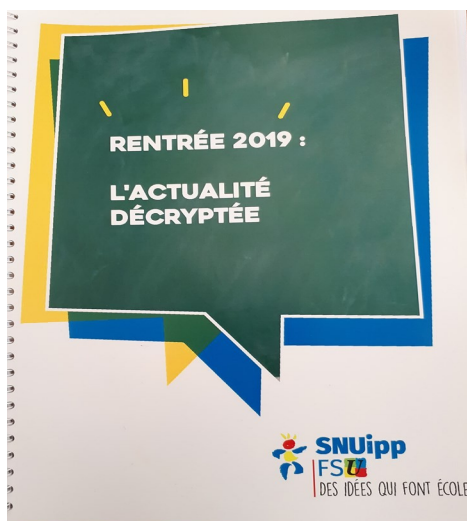
Une quinzaine d'affectations ont pu être faites.

Il reste environ 26 collègues encore en attente de nomination

Certaines sont en maternité actuelle ou très proche et ne seront donc affectées qu'à leur retour de congé.

Prochaine étape pour les collègues non affecté-es ce jour :

la CAPD du 6 septembre où des nominations pourront aussi être faites; dans l'attente ces collègues sont "mis à disposition" auprès d'une circonscription (avec école de rattachement prévue et indemnités de remplacement si remplacements hors école de rattachement -)



Rentrée 2019 : ce qui attend l'école et les personnels

Chaque nouvelle rentrée s'accompagne de son lot de nouveautés. Cette année, des changements liés à la loi pour l'école de la confiance s'ajoutent aux circulaires et autres mesures. Tour d'horizon

Du côté de l'école

Avalanche de recommandations

En plus des guides déjà publiés l'an dernier sur l'enseignement de la lecture et les mathématiques, la circulaire de rentrée s'accompagne de nouvelles « recommandations » et indications fortes de pratiques pédagogiques notamment pour l'école maternelle qui fait l'objet de trois nouveaux guides sur le langage, la découverte des nombres et les langues vivantes étrangères.

L'accent est mis dès la petite section sur l'apprentissage de mots et l'entraînement à la phonologie avec des recommandations pédagogiques particulièrement précises. Cette entrée précoce dans des apprentissages normatifs et évalués constitue une méthode très efficace pour construire de la difficulté scolaire dès le plus jeune âge.

La lecture attentive de ces recommandations expliquant qu'on doit « éviter d'assoir tous les élèves par terre », ou encore en rappelant aux enseignants et aux enseignantes qu'ils et elles doivent « après une lecture engager les élèves à prendre la parole et ...montrer de l'attention pour ce qu'ils disent » (sic), pourra également au mieux, prêter à sourire, ou finir de convaincre la profession sur le niveau de confiance qui lui est accordé.

Lire la suite



TOUS LES ÉLÈVES
MÉRITENT DES
CLASSES MOINS
CHARGÉES.

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



Carte scolaire : dernière phase d'ajustement / septembre 2019

Groupe de Travail mercredi 4/9 et CTSD présidé par l'IA jeudi 5/9 après-midi

Au terme de la phase d'ajustement de juin 2019, l'IA dispose d'un solde de 7 postes pour réaliser les dernières mesures de la carte scolaire 2019.

Pour rappel, les mesures prises en février et en juin.

Pour le SNUipp-FSU qui instruit ce dossier depuis décembre 2018, de nombreuses questions restent en suspens sur des situations d'école qui attendent de légitimes ouvertures ou l'annulation de fermetures abusives, mais aussi sur les dossiers du remplacement, de la reconstruction des RASED, des postes adaptés...

En prévision des dernières échéances de septembre 2019 de la carte scolaire à l'occasion des desquelles l'IA procédera aux derniers ajustements, le SNUipp-FSU 06 met à disposition des écoles les fiches de suivi syndical "carte scolaire" afin d'instruire au mieux les situations et les défendre avec détermination devant l'IA

Télécharger les fiches de suivi syndical



La prime versée en Rep+ ré évaluée

La prime annuelle versée aux enseignants, CPE et psychologues du 1er degré exerçant en réseau d'éducation prioritaire renforcé (Rep+) est réévaluée à compter du 1er septembre 2019. **Elle se montera à 4 646 € au lieu de 3 479.**

Celle des inspecteurs IEN en charge du pilotage d'un réseau est aussi revue à la hausse : elle passe de 1667 € à 2834 €.

Cette revalorisation avait été annoncée. Elle fait suite à celle de 2018 (1000 € également).

A NOTER

Rémunération des tuteurs CAPPEI

La note DGRH n°2018-0521 datée du 26 juin 2019 et intitulée « rôle et rémunération des tuteurs du CAPPEI » fixe leur indemnisation à hauteur d'un montant compris entre 500 et 700 € par stagiaire, le nombre de stagiaires encadrés ne pouvant excéder 2 par tuteur.



CE QU'IL FAUT SAVOIR

SUR LES CARRIÈRES ET LES DROITS DES PERSONNELS DANS LES ÉCOLES

6^e édition 2019-2020

Les personnels sont en attente d'une amélioration de leur salaire et de leurs conditions de travail. Alors qu'apparaissent les actions menées par le SNUipp et la FSU visant à améliorer les conditions de travail, le déroulement de carrière, la revalorisation de l'ISAE et le dégel des salaires, ce gouvernement confirme le gel du point d'indice pour 2019 et 2020 après avoir gelé d'autres droits : report d'une année de PPCR, réintroduction de la journée de carence, mauvaise compensation de l'augmentation de la CSG.

Le système de rémunération des fonctionnaires est aussi menacé par la prise en compte croissante de la part du mérite qui est annoncée par le gouvernement. Cela met à mal le principe de l'égalité de traitement, de la transparence et peut contribuer à créer de la concurrence au sein des équipes enseignantes.

Dans ses priorités, le SNUipp-FSU revendique le dégel du point d'indice, un véritable plan de rattrapage des salaires et un déroulement de carrière identique pour toutes et tous au rythme le plus rapide sur deux grades.

Quant aux contractuels, il est urgent de reconnaître leurs missions, d'améliorer leurs conditions d'emploi et de créer un statut de fonctionnaire pour mettre fin à la précarité.

De meilleures conditions de travail, des moyens, du temps et de la reconnaissance pour réunir partout des conditions d'enseignement et d'apprentissage à même de faire réussir tous les élèves, telles sont les revendications de SNUipp-FSU. Nous vous proposons de faire le point dans cette brochure.

Connaître ses droits pour les faire respecter, c'est essentiel.

Bonne lecture

ÊTRE CONSIDÉRÉ-E, ÇA COMMENCE PAR ÊTRE MIEUX PAYÉ-E.

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?

SNUipp FSU
DES DROITS EN ÉCOLE

Carrières et droits des personnels - 2019

16 pages pour faire le point sur la carrière des enseignants : rémunération, avancement, temps de travail, mobilité...

Déroulement de carrière, rémunération, temps de travail, mobilité, action sociale, CHSCT, contractuels enseignants ou non...

La brochure 2019 du SNUipp-FSU pour faire le tour des préoccupations fortes des personnels dans les écoles. Connaître ses droits pour les faire respecter est essentiel.

Télécharger le guide



Indemnité différentielle : enfin le dénouement !

Depuis de longs mois le SNUipp-FSU bataille pour que les anciens instituteurs passés PE touchent l'indemnité différentielle dans leur nouveau corps.

Le logiciel de calcul vient enfin d'être livré. Pour certains collègues le manque à gagner avoisinaient les 300 euros mensuels.

Premières régularisations sur la paye d'août.



Inscriptions au PAF 2019-2020: peau de chagrin...

Les inscriptions à nouveau se font exclusivement sur Internet et uniquement pour les stages à candidature individuelle

Ouverture du service d'inscription sur Internet :

jusqu'au 18 septembre 2019

DOUBLES au SNUipp-FSU de vos demandes

Analyse et modalités d'inscription [ici](#)



Mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF) des personnels de l'académie de Nice.

On l'attendait depuis 2 ans !! Le SNUipp-FSU n'a eu de cesse d'intervenir auprès du Rectorat et de l'IA - la circulaire académique du Compte personnel de Formation est ENFIN sortie !

DEMANDES du 2 au 30 Septembre

Lire [ici](#)



DIRECTION D'ECOLE :

CHECK-LIST AVANT DECOLLAGE !

La liste des (trop) nombreuses choses à faire pour préparer la rentrée. Un document conçu pour être utile aux directrices et directeurs d'école et qui montre à quel point le "choc de simplification" revendiqué par le SNUipp-FSU s'impose.

A quelques jours de la pré-rentrée, revue de détail des multiples choses à faire pour préparer ce moment important. Une forme de « check-list » qui, si elle ne prétend pas à l'exhaustivité, pourra sans doute être utile aux directrices et directeurs d'école.

La check-list à télécharger

8 pages direction d'école à télécharger ici



Election au conseil d'école

L'arrêté du 19 août 2019 (NOR : MENE1920960A) modifie l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école (NOR: MENE1920960)

- Désormais le **choix du mode de vote** est de la seule responsabilité du directrice/teur (après consultation du conseil d'école), qui peut choisir entre :

- o Vote à l'urne et par correspondance
- o Vote exclusivement par correspondance

- En cas d'absence de candidats dans le collège des parents d'élèves, le tirage au sort sera effectué par la directrice/le directeur en lieu et place de l'EN. En la matière, il s'agit d'une simple mise en concordance de la procédure effective

Intervenants extérieurs

Le décret n°2019-838 du 19 août 2019 modifie l'article R. 911-59 du code de l'éducation

C'est désormais le directeur/la directrice qui autorise les personnes justifiant d'une compétence professionnelle dans les domaines de la création ou de l'expression artistique, de l'histoire de l'art ou de la conservation du patrimoine à intervenir dans l'école.



Une rentrée 2019 sous tension

Poursuite des dédoublements, retour des évaluations, avalanche de guides de « bonnes » méthodes... les sujets ne manquent pas en cette rentrée scolaire 2019.

Le SNUipp-FSU décrypte ce qu'impliquent ces mesures pour les personnels et les élèves. À l'occasion de sa conférence de presse annuelle lundi matin, il a rappelé la nécessité d'un autre projet pour l'école, synonyme de justice et d'égalité, visant l'amélioration des conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves pour lutter contre les inégalités.

Une vingtaine de journalistes au rendez-vous, toutes les questions éducatives passées en revue : le SNUipp-FSU a une nouvelle fois créé l'événement à cette rentrée pour sa conférence de presse annuelle lundi 26 août matin.

Lire la suite

Le dossier de presse complet [ici](#)



Retraite : vers un système injuste et incertain

Régime par points, décote avant 64 ans, calcul sur l'ensemble de la carrière, les reculs des droits s'annoncent nombreux pour les personnels salariés, les fonctionnaires en particulier et le corps enseignant en première ligne. La FSU demande l'ouverture rapide de discussions.

Le rapport « Pour un système universel de retraite » a finalement été présenté le 18 juillet par Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire et ce document, remis en plein été à

l'exécutif confirme la volonté d'instaurer un régime de retraites par points. Un système individuel qui suscite beaucoup d'inquiétude « accentuée par une forte incertitude sur le montant des pensions en raison principalement de la variation possible de la valeur du point », dénonce la FSU.

Lire la suite

Une première note de lecture du rapport de la FSU [ici](#).



Au BO n° 31 - 29 août 2019

•Transition écologique

Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030
circulaire n° 2019-121 du 27-8-2019 (NOR [MENE1924799C](#))

•Obligation scolaire

Contrôle de l'obligation scolaire pour les enfants soumis à l'instruction obligatoire et inscrits dans des établissements d'accueil collectif dits « jardins d'enfants »
décret n° 2019-822 du 2-8-2019 - J.O. du 4-8-2019 (NOR [MENE1919000D](#))

•Obligation scolaire

Mesures tirant les conséquences de l'extension de l'instruction obligatoire aux plus jeunes
décret n° 2019-824 du 2-8-2019 - J.O. du 4-8-2019 (NOR [MENE1919014D](#))

•Obligation scolaire

Contrôle des établissements d'accueil collectif dits « jardins d'enfants » recevant des enfants soumis à l'instruction obligatoire
décret n° 2019-825 du 2-8-2019 - J.O. du 4-8-2019 (NOR [MENE1919610D](#))

•Obligation scolaire

Modalités d'aménagement de l'obligation d'assiduité en petite section d'école maternelle

décret n° 2019-826 du 2-8-2019 - J.O. du 4-8-2019 (NOR [MENE1918999D](#))

•Vacances scolaires

Calendrier scolaire de l'année 2020-2021

arrêté du 26-7-2019 - J.O. du 2-8-2019 (NOR [MENE1918155A](#))

•Mouvement

Mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie des personnels enseignants du premier degré spécialisés - rentrée scolaire de février 2020

note de service n° 2019-117 du 23-7-2019 (NOR [MENH1919661N](#))

•Établissements d'enseignement français à l'étranger

Recrutements et détachements - rentrée scolaire 2020-2021

note de service n° 2019-118 du 20-8-2019 (NOR [MENH1922082N](#))



RESF (Réseau Education Sans Frontières dont fait partie le SNUipp et la FSU) communique

Cher-es collègues enseignant-es et personnels sociaux-éducatifs et de santé, parents d'élèves,

Sans doute connaissez-vous notre action pour faire respecter le droit à une scolarité harmonieuse pour les enfants de sans papiers et de demandeurs d'asile qui attendent, très longtemps et dans des conditions précaires, l'instruction de leur dossier.

C'est à l'initiative d'enseignant-es et de parents d'élèves que RESF a vu spontanément le jour.

Beaucoup d'entre vous sont d'ailleurs membres ou sympathisant-es de RESF ou ont déjà fait appel à nous pour aider un élève et sa famille.

A l'occasion de cette rentrée scolaire, nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs points :

· sur la grande difficulté qu'éprouvent des familles complètement démunies et sans aucune allocation à se procurer les fournitures scolaires demandées. La liste est parfois longue. Pour éviter aux enfants une humiliation supplémentaire, certain-es d'entre vous ont déjà prévu des contacts individuels, le recours aux fonds des établissements, des collectes avec distribution discrète... Belles initiatives que nous saluons.

· sur les conditions, souvent déplorables, d'hébergement de ces enfants, qui ne leur permettent pas de faire leurs devoirs dans des conditions acceptables (entassés dans des chambres minuscules et bruyantes, sans table de travail ; changés parfois d'hôtels d'un jour à l'autre et partant à l'école sans savoir où ils vont dormir le soir...).

Nous vous demandons donc d'être attentifs à ce genre de situations afin d'en atténuer les répercussions. Peut-être d'autres parents impliqués dans la vie de l'établissement pourraient-ils apporter une aide discrète ?

· sur l'importance du déjeuner au restaurant scolaire qui permet à ces enfants d'avoir 4 repas équilibrés par semaine. Beaucoup sautent des repas ou ne sont nourris que de pâtes et biscuits. Si vous remarquez des enfants restant dehors à midi ou exclus de la cantine pour défaut de paiement, nous vous remercions de nous alerter. Nous constatons avec reconnaissance que plusieurs d'entre vous ont déjà entamé les démarches visant à obtenir, auprès des gestionnaires, des réductions et gratuités.

.sur la méconnaissance qu'ont souvent ces familles du fonctionnement du système scolaire et des démarches administratives à entreprendre. Nous vous suggérons donc d'apposer des affiches sur les panneaux extérieurs et dans les salles de professeurs et services sociaux (voir en attaché).

·sur le besoin de mieux connaître les diverses situations et procédures, droits et devoirs ...qui est exprimé par beaucoup d'entre vous, tant la désinformation sur ces sujets difficiles est répandue. Nous nous tenons donc à votre disposition pour intervenir lors de vos réunions syndicales ou pédagogiques ou pour participer à des rencontres spécifiques que vous organiseriez.

· sur les demandes d'outils pédagogiques et d'aides personnalisées que certain-es d'entre vous nous ont adressées. N'hésitez pas à nous préciser vos besoins. Nous tâcherons d'y répondre au mieux de nos possibilités.

Par ailleurs, RESF tient une permanence au 28 rue Dabray, à Nice, le vendredi après-midi, de 14h30 à 18 h (permanence qui accueille, conseille, informe.... les familles, les jeunes mais aussi les accompagnants éducatifs, sociaux, médicaux...).

Vous y serez les bienvenu-es. Merci de faire passer le message.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir diffuser ces informations auprès de vos divers services ainsi que des associations de parents.

Notre expérience d'accompagnement de ces familles et d'alerte des pouvoirs publics nous montre à quel point l'école est, pour ces enfants, un lieu (souvent le seul) de bienveillance, de sécurité et de reconstruction.

Même quand il n'y a pas d'enfant concerné dans un établissement, il est important de sensibiliser les jeunes comme les adultes à ces situations afin que notre société ne sombre pas dans les idées reçues et le repli sur soi contraire aux valeurs que l'école est chargée de transmettre.

Merci à vous pour cette belle œuvre. Nous vous souhaitons de la poursuivre sans découragement et restons à votre disposition.

Pour RESF 06,

contacts : <http://www.educationsansfrontieres.org/> resf06@gmail.com



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite:

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'AGE : ATTENTION !

Pour les ex-instits devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice -

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos